

**RÉPONSES AUX QUESTIONS REÇUES DANS LE CADRE DE
LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 AOÛT 2020
ANSWER TO QUESTIONS RECEIVED FOR
THE SPECIAL SITTING OF AUGUST 17, 2020**

Questions reçues de Ann Dyer

1. *Please explain what this is about PRIMADA. It seems to be about MamH and programmes for elderly housing. Is this true? Is it Vila des Monts Phase 2? Is it Acces Logis? How can we ask questions when there is virtually no explanation of this item??*

RÉPONSE :

1. **The PRIMADA subsidy is for infrastructures related to the elderly. A guide, that can be found on internet, list all the admissible items: “Amélioration, rénovation et construction de bâtiments, travaux d’accessibilité universelle, infrastructures récréatives, mobilier urbain, voirie, etc.” The guide and all pertinent information can be found on the MAMH web site : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/infrastructures/programme-dinfrastructures-municipalite-amie-des-aines-primada/>. Other government programs support elderly housing projects.**

Questions reçues de Diana Dyer

1. Veuillez indiquer clairement quels projets actuellement dans la « chaîne de montage » font partie du programme PRIMADA QC?
2. Pourquoi le projet Accès Logis est-il retardé? Tous ces projets ont reçu le « feu vert » début juin par le MAMH.
3. Y a-t-il un déménagement pour vendre le terrain maintenant proposé pour le projet Accès Logis sur Principal Sud à la Garderie pour agrandir?
4. La Ville a-t-elle l'intention de déplacer le projet Accès Logis vers l'aménagement du projet Vieux Vergers, assouplissant ainsi les restrictions à un partenariat de financement entre les entrepreneurs et la Ville pour financer les infrastructures?
5. Les directeurs de la Villa des Monts Phase II ont dû faire face à des pressions de la part des intérêts particuliers de la rue Western pour arrêter le projet. La phase II de l'agrandissement de la Villa des Monts va-t-elle se poursuivre? Sinon, pourquoi pas?
6. Veuillez me dire par écrit dans quelle mesure les céditions sur les points ci-dessus seraient acceptables et légales compte tenu de l'absence du maire et d'un siège vide au conseil.
7. Quel était exactement le « problème technique à résoudre » évoqué par l'urbaniste, M Beauregard, lors de la dernière réunion du conseil qui empêchait l'approbation du projet Vieux Vergers? Si ce n'est pas le cas, il devrait figurer dans le procès-verbal du CCU pour être publié.

1. *Please state clearly which projects currently in the "assembly line" are under the PRIMADA QC program?*
2. *Why is the Accès Logis project delayed? All such projects were given the "go ahead" in early June by the MAMH.*
3. *Is there a move to sell the land now proposed for the Accès Logis project on Principal Sud to the Garderie to expand?*
4. *Does the Town intend to move the Accès Logis project to the Vieux Vergers project development, thereby loosening the restrictions on a funding partnership between the entrepreneurs and the Town to fund the infrastructure?*
5. *The Directors of the Villa des Monts Phase II have faced some pressure from vested interest on Western Street to stop the project. Will the Phase II of Villa des Monts expansion proceed? If not, why not?*
6. *Please give me in writing how acceptable and legal the ceditions on the above points would be given the absence of the Mayor and an empty council seat.*
7. *What exactly were the "technical issue to be resolved" referred to by the urbanist, M Beauregard, at the last council meeting that were preventing the approval of the Vieux Vergers project? It should be, if it is not, be in the CCU minutes, to be published.*

RÉPONSE :

1. **Comme mentionné dans la résolution, il s'agit de la réfection du terrain de pétanque et du réaménagement du terrain environnant, soit, entre autres, le remplacement du mobilier urbain et l'inclusion d'un éclairage encastré adapté et adéquat pour prolonger la période d'utilisation du terrain, le tout dans les limites du budget prévu.**
2. **Contrairement à ce qui est prévu à l'article 12 du Règlement 239 (https://sutton.ca/wp-content/uploads/2015/08/Reglement-no-239_Tenue_des_seances.pdf), cette question ne concerne pas un sujet à l'ordre du jour. Cette question doit être posée lors d'une séance ordinaire du conseil d'administration.**
3. **Contrairement à ce qui est prévu à l'article 12 du Règlement 239 (https://sutton.ca/wp-content/uploads/2015/08/Reglement-no-239_Tenue_des_seances.pdf), cette question ne concerne pas un sujet à l'ordre du jour. Cette question doit être posée lors d'une séance ordinaire du conseil d'administration.**
4. **Contrairement à ce qui est prévu à l'article 12 du Règlement 239 (https://sutton.ca/wp-content/uploads/2015/08/Reglement-no-239_Tenue_des_seances.pdf), cette question ne concerne pas un sujet à l'ordre du jour. Cette question doit être posée lors d'une séance ordinaire du conseil d'administration.**

5. Contrairement à ce qui est prévu à l'article 12 du Règlement 239 (https://sutton.ca/wp-content/uploads/2015/08/Reglement-no-239_Tenue_des_seances.pdf), cette question ne concerne pas un sujet à l'ordre du jour. Cette question doit être posée lors d'une séance ordinaire du conseil d'administration.
6. Toutes décisions prises par le conseil municipal où il y a quorum est légal, conformément à la Loi.
7. Contrairement à ce qui est prévu à l'article 12 du Règlement 239 (https://sutton.ca/wp-content/uploads/2015/08/Reglement-no-239_Tenue_des_seances.pdf), cette question ne concerne pas un sujet à l'ordre du jour. Cette question doit être posée lors d'une séance ordinaire du conseil d'administration.

Questions reçues de François Xavier Saint Georges

1. CONTEXTE : Le processus d'installation de pancartes "no parking" a débuté, en juin, notamment sur le chemin bridge, pour stopper le stationnement sauvage et envahissant. Cela a fonctionné, mais a repoussé le problème, qui s'intensifie jour après jour, sur les rues limitrophes, soit Cushion et Burnett. La ville avait annoncé son intention forte à installer des pancartes sur les rues Cushion, Burnett et Dufur à la mi-août. Ce problème est urgent et dégrade la vie des résidents à tous les jours. QUESTION : À quand la suite des travaux pour la pose des pancartes no parking dans Glen Sutton?
2. CONTEXTE : Le Diable Vert exploite sauvagement la rivière Missisquoi et met à flot une orgie de tubes et kayaks quotidiennement. Aux dires de M. Fontana, y a maintenant plusieurs centaines de touristes par jour, à tous les jours. Avec chiens, cris, musique et déchets en prime. La nature en prend pour son rhume, par exemple, nous avons vu la semaine dernière une petite tortue mordue, morte sur le bord de la route à titre d'exemple. Il n'y a pas si longtemps, Glen Sutton était un havre de paix naturelle, maintenant, c'est devenu un parc d'attraction qui afflige les habitants de toute une région, à tous les jours, au profit d'une seule organisation, qui semble avoir un appétit sans fin pour le plastique flottant. QUESTION : À quel moment la ville de Sutton mettra son pied à terre? et élaborera des limites, question de protéger ce qui reste de notre nature et de notre quiétude?. À quand des limites saisonnières, des limites de journées. Des limites d'affluence? Jusqu'où ira l'exploitation sauvage de notre belle rivière?

RÉPONSE :

1. Contrairement à ce qui est prévu à l'article 12 du Règlement 239 (https://sutton.ca/wp-content/uploads/2015/08/Reglement-no-239_Tenue_des_seances.pdf), cette question ne concerne pas un sujet à l'ordre du jour. Cette question doit être posée lors d'une séance ordinaire du conseil d'administration.
2. Contrairement à ce qui est prévu à l'article 12 du Règlement 239 (https://sutton.ca/wp-content/uploads/2015/08/Reglement-no-239_Tenue_des_seances.pdf), cette question ne concerne pas un sujet à l'ordre du jour.